



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2023_0042

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES
PISTONS TOURQUENNOIS
SIGNATURE AVENANT N°2**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°DCPAJI_AR2022_0088 du 26 septembre 2022 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Vu la décision n°DCPAJI_D2022_0188 du 29 juillet 2022 relative à la mise à disposition à titre prévaire et révocable du Parvis Saint Christophe au profit de l'Association les Pistons Tourquennois ;

Vu la décision rectificative n°DCPAJI_D2022_0214 du 6 septembre 2022 relative à la rectification des dates de mise à disposition du Parvis Saint Christophe au profit de l'Association les Pistons Tourquennois ;

Considérant la démarche de l'Association « Les Pistons Tourquennois » qui a souhaité disposer, au sein de la Ville de Tourcoing, d'un espace public afin d'y tenir des rassemblements de véhicules anciens et de collection ;

Considérant qu'en réponse à cette demande, une convention n°2022.173 et un avenant n°2022.212 ont été signés respectivement le 03 août 2022 et le 14 septembre 2022 afin de mettre à disposition le Parvis Saint Christophe aux dates souhaitées ;

Considérant la volonté de l'Association de continuer l'organisation ponctuelle de ces manifestations ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer un avenant à la convention du 3 août 2022 signée avec l'association « Les Pistons Tourquennois » faisant élection de siège 148 rue de Roncq à Tourcoing, pour la mise à disposition à titre gratuit, du parvis Saint-Christophe de 8h à 14h le : dimanche 12 mars 2023, le dimanche 9 avril 2023, le dimanche 14 mai 2023, le dimanche 11 juin 2023, le dimanche 9 juillet 2023, le dimanche 13 août 2023, le dimanche 10 septembre 2023, le dimanche 8 octobre 2023, le dimanche 12 novembre 2023 .

ARTICLE 2 : Cette occupation constitue un avantage en nature.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **06 FEV. 2023**

Jean-Marie VUYLSTEKER,
Premier Adjoint au Maire,



Accusé réception en Préfecture le : **06 FEV. 2023**

Publié sur le site de la Ville le : **06 FEV. 2023**

TOURCOING - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2023_042** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **06/02/2023**
Objet : **Avenant n°2 - Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable au profit de l'association les pistons tourquennois signature avenant n°2**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Domaine et patrimoine - Locations**

Date de télétransmission : **06/02/2023** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DCPAJI_D2023_0042 - Avenant n_2 - Convention de mise _ disposition _ titre pr_caire et r_vocable au profit de l_association les pi**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20230206-DAJI_D2023_042-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **06/02/2023**

